

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

W.9/14

12 novembre 1954

Distribution spéciale

## PARTIES CONTRACTANTES

Neuvième session

Groupe de travail chargé d'examiner les demandes  
présentées au titre de l'article XVIII  
(Groupe de travail No.1)

### DEMANDE DE CEYLAN CONCERNANT LES CHEMISES DE CONFECTION

Exposé fait par la délégation de Ceylan au sujet de  
l'industrie de la chemise, le 11 novembre 1954

1. Ce n'est que tout récemment que les chemises de confection ont constitué un article important du commerce d'importation de Ceylan en vêtements de confection. Jusqu'à 1928, un nombre limité de chemises ont été importées à Ceylan pour répondre aux besoins d'une petite partie de la population. Les prix étaient trop élevés pour attirer un large public et la clientèle locale est restée fidèle aux tailleurs sur mesure.
2. Vers l'année 1928, les importations se sont nettement accrues - en partie du fait de l'accroissement du pouvoir d'achat de Ceylan résultant de ses exportations de produits agricoles, en partie par suite du changement intervenu dans les goûts du public. Cette augmentation de richesse a laissé une certaine marge au public pour acheter, ce qui à l'époque était considéré comme un luxe relatif, la chemise de confection importée.
3. Le commerce, très sensible à ce changement de goût du public, l'a encouragé ouvertement en augmentant à la fois le volume et la variété des chemises de confection importées. Cette augmentation a atteint son maximum en 1933, date à laquelle 95,648 douzaines de chemises de confection ont été importées.

<u>PAYS</u>	<u>1953</u>		<u>1954 (jusqu'à juin)</u>	
	Quantité (douz.)	Valeur roupies	Quantité (douz.)	Valeur roupies
Royaume-Uni	1,223	62,798	266	26,343
Etats-Unis	2,651	358,699	1,627	229,533
Japon	12,255	504,621	7,798	590,197
Hong-Kong	66,278	2,558,537	40,518	1,324,155
Inde	10,492	139,449	1,292	29,303
Chine	455	29,109	-	-
Tchécoslovaquie	2,284	95,689	775	51,875
Autres	-	-	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>95,648</u>	<u>3,653,264</u>	<u>52,276</u>	<u>2,251,408</u>

4. En dehors des importations, il subsiste une quantité assez importante de chemises faites localement par le tailleur sur mesure. Le recensement de 1946 révèle que 12,948 personnes travaillent comme tailleurs d'habits et de chemises. On estime qu'un tiers de ce groupe professionnel se consacre à la production de la chemise, avec un rendement moyen de deux chemises par jour, ce qui porte la production locale à environ 216.600 douzaines de chemises par an.

5. La consommation courante des chemises (importées ou obtenues sur le marché local) peut être estimée à 350.000 douzaines par an, et la consommation par habitant à une demi-douzaine par an.

6. Les chemises locales faites sur mesure ont permis aux consommateurs à faibles revenus de choisir des variétés de tissus d'un prix inférieur à ceux qui sont couramment pratiqués pour les tissus entrant dans la fabrication des chemises importées. Une récente enquête fait ressortir les variations de prix suivantes au sujet de l'importation des chemises de confection.

Etats-Unis	unité au détail	14.00 à 17.50 roupies
Royaume-Uni	" " "	8.50 à 32,50 roupies
Tchécoslovaquie	" " "	8.00 à 10.00 roupies
Hong-Kong	" " "	4.50 à 13.00 roupies

La catégorie qui est la plus largement vendue à l'acheteur moyen est celle dont le prix varie de 8 à 10 roupies; elle est faite de popeline standard.

7. Le manque de standardisation de la chemise locale faite sur mesure, les charges arbitraires qui augmentent avec les coûts plus élevés de la main-d'oeuvre, enfin l'ennui d'avoir à attendre que les vêtements soient terminés, ont encouragé un petit groupe de pionniers cingalais à ouvrir, au début de l'année 1954 une entreprise pilote de fabrication mécanique de chemises. Le capital investi (tant fixe que de roulement) était de 225.000 roupies; les effectifs de la main-d'oeuvre s'élevaient à 65 personnes; le siège de l'entreprise se trouvait à huit miles de Colombo dans une zone industrielle approuvée et située assez près du marché principal de la ville. La production potentielle est de 120.000 chemises par jour, avec une seule équipe. Au cours des sept premiers mois de la production, on n'a pu produire que 29.142 chemises, soit 40 pour cent de la production normale, cette baisse étant due à un embouteillage de la vente résultant d'un manque d'intérêt du public.

8. Les prix des chemises locales de confection sont intéressants. Basés sur la popeline sanforisée standard 4.000 et 8.000, les prix de ces chemises sont les suivants:

- |                                       |                |              |
|---------------------------------------|----------------|--------------|
| 1. Col trubenisé, popeline de couleur | roupies 8,70 ) |              |
| 2. Col souple, popeline de couleur    | roupies 7,20 ) | moins 2½% de |
| 3. Col trubenisé, popeline blanche    | roupies 7,70 ) | rabais       |
| 4. Col souple, popeline blanche       | roupies 6,20 ) |              |

9. Le prix des chemises similaires importées varie de 8 à 10 roupies chacune.

10. Afin de sauver cette industrie naissante d'une disparition prématurée, avant qu'elle ait eu une chance de s'établir, le gouvernement a introduit le contrôle de cette industrie, en vertu de la loi relative aux produits industriels en date du 24 septembre 1954. Le contingent fixé pour régulariser les importations est de dix chemises importées pour une fabriquée localement.

11. A cette date, il n'existait que trois autres unités organisées employant un nombre assez important de tailleurs fabriquant des chemises de confection selon un système de production individuelle. Ainsi qu'il a été dit, la production potentielle de ce groupe est estimée à 330.000 chemises par jour. Ces unités font à divers degrés l'objet d'une réorganisation pour mécaniser le rendement, selon la même formule employée par l'entreprise pilote. L'installation et l'outillage pour la manufacture des chemises reviennent à un prix relativement modeste, et peuvent être groupés dans un espace restreint sans la surveillance d'un expert. On estime qu'en juin 1955 fonctionneront:

- 1) la première fabrique pilote de chemises;
- 2) trois ou quatre autres fabriques de chemises;
- 3) un groupe de tailleurs dispersés fabriquant des chemises sur mesure

et susceptibles d'atteindre une production potentielle de 205.000 douzaines par an dont 100.000 douzaines seraient produites par des fabriques opérant selon le principe de la production automatique.

12. L'industrie de la chemise dépendra, pendant quelques années, de l'importation du tissu nécessaire à sa fabrication. Plus cette industrie deviendra prospère, plus le volume des affaires s'accroîtra avec les fournisseurs étrangers de ce tissu.

13. Le résultat du fonctionnement de cette industrie sera de transférer les profits réalisés par les importateurs de chemises de confection à ceux que reçoivent les fabricants du tissu.

14. Les chemises de confection en coton importées sont visées par les positions du tarif de Ceylan indiquées ci-après:

<u>Tarif actuel:</u>	Ex 323-103 - vêtements en coton
<u>Numéro dans la Liste VI de Ceylan:</u>	Ex III N. 544 (1) - vêtements en coton.

15. Le tarif actuel (général) est fixé à 15 pour cent, principalement à des fins de recettes publiques.

16. Bien que, en théorie, il aurait été possible à Ceylan de protéger l'industrie locale de la chemise par un tarif élevé, cette mesure ne résoudrait pas le problème immédiat qui se pose. Celui-ci est essentiellement un problème de vente que ni une subvention ni un tarif ne peuvent résoudre. Les ventes qui sont effectuées en vertu de la loi relative aux produits industriels, en ayant recours à un système de contingentement, sont considérées comme la seule mesure appropriée qui puisse rompre le boycottage systématique et la résistance qu'oppose le consommateur au produit local. L'importateur devient temporairement un associé régulier dans la vente du produit local, ce qui, avec le temps, devrait lui donner de claires indications sur l'adaptation de ce produit au goût de la clientèle.